

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE AU
NOM DE LA COMMUNE N° 18/2023

Dossier n° DP006 142 23 G 0006	Date de dépôt : 17/05/2023 Demandeur : Eco Habitat Energie pour Monsieur Michel BARRALIS Pour : Installation de panneaux photovoltaïques Adresse : 40 route Nationale 06440 TOUËT DE L'ESCARENE
---	--

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la déclaration préalable présentée le 17 mai 2023 par Eco Habitat Energie pour Monsieur Michel Barralis sis, 9 avenue de l'Alma à ST MAUR LES FOSSES – 94210 ;

Vu l'objet de la demande :

- Installation de 14 panneaux photovoltaïques pour une surface de 23.1m² ;

Sur la parcelle cadastrée section C n°563 sise 40 route Nationale à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

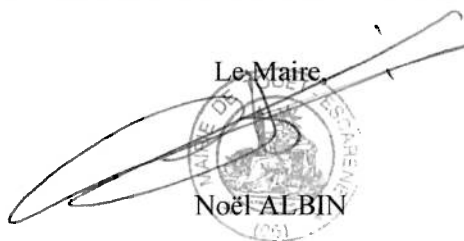
Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 08/06/2023

Le Maire,

Noël ALBIN